

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 15 janvier 2024 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette visioconférence les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Huguette Drouin	
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-01-001

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 à la suite de l'ajout du point 12.1 à varia et au report du point 6.13 à une séance ultérieure

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

24-01-002

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

24-01-003

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS S/O

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

24-01-004

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois décembre 2023, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 8 247.86 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

24-01-005

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour janvier 2024 et de la liste des paiements émis en décembre 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en janvier 2024 et à la liste des paiements émis en décembre 2023, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 166 393.66 \$:

- Comptes à payer en janvier via Accès D Affaires: 128 549.36 \$;
- Paiements émis en décembre: 22 975.40 \$;
- Paies émises en décembre: 14 868.90 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

24-01-006

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 358-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 358-2024 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2024.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2024.

24-01-007

6.5 TAUX D'INTÉRÊT

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le taux d'intérêt de 15 % pour l'exercice financier 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

24-01-008

6.6 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales avec FQM Assurances pour l'année 2024 au coût de : 29 416.92 \$ + 381.50 \$ pour l'assurance accident dirigeants. Il est également résolu d'en autoriser le paiement à FQM Assurance Inc.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

24-01-009

6.7 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres pour la bibliothèque, pour la somme de 1 500.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

24-01-010

6.8 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement N° 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2024, soient autorisées :

SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR	
Conseil	67 172 \$
Administration	266 595 \$
Voirie	107 033 \$
Urbanisme	89 636 \$
Bibliothèque	2 800 \$
CONTRATS	
Enlèvement de la neige	202 500 \$
Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque)	6 150 \$
Audit des livres comptable	7 750 \$
Entretien du photocopieur (contrat + copies)	2 800 \$
ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES	
Quote-part à la MRC	93 397 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	59 343 \$
Quote-part RIMRO	90 000 \$
Quote-part RITL	28 000 \$

Service de sécurité incendie Ville de Mont-Tremblant	120 000 \$
Service de la police	134 804 \$
Service de premiers répondants	32 000 \$
Entente chemin Desjardins	12 238 \$
UTILITÉS PUBLIQUES	
Frais de poste	2 600 \$
Électricité	17 750 \$
Éclairage des rues	3 500 \$
Entretien ménager	12 000 \$
Téléphone	6 725 \$
Huile à chauffage, propane	2 600 \$
Immatriculation	2 050\$
Essence	3 250 \$
Dettes à long terme (capital et intérêts)	34 914 \$
Plateforme ZOOM	300 \$

Il est également résolu

- **D'autoriser** le directeur général / greffier-trésorier, Michael Doyle, ou la directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe, Lucie Côté, ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
 - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires et tous autres fournisseurs personnalisés enregistrés;
- **D'autoriser** le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- **DE** déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-00-454 et 02-610-00-454 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 **INDEXATION SALARIALE 2024 DES EMPLOYÉS**

24-01-011

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada est de 3.1 % (novembre 2023) et de 3.6 % (novembre 2023) pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient du manque de main-d'œuvre et que ce dernier souhaite que la Municipalité de Montcalm demeure un employeur attractif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'appliquer pour l'année 2024, un taux d'indexation de 3% aux employés de la municipalité ;
- D'appliquer un taux d'indexation supplémentaire de 2% à Valérie Labelle pour les tâches et les fonctions grandissantes de celle-ci ;
- D'appliquer un taux d'indexation supplémentaire de 4.7% à Novam Desjardins pour les tâches et les fonctions grandissantes de celui-ci.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB

24-01-012

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville ;
- halte routière /caserne/ bibliothèque ;
- centre communautaire ;
- Les Habitations Stephen Jake Beaven.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité:

- **DE** mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à 12 analyses d'eau potable, 1 analyse pour le manganèse, 1 analyse pour le plomb et 1 analyse Nitrites/Nitrates affectées aux bâtiments municipaux suivants, pour un montant totalisant 700.20 \$ taxes et frais de gestion en sus :
 - halte routière
 - hôtel de ville
 - centre communautaire
- **DE** mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à 24 analyses d'eau potable, 12 analyses de turbidité, 1 analyse pour les substances inorganiques RQEP, 3 analyses pour le manganèse et le plomb et 4 analyses pour le Nitrite/Nitrate pour un montant de 1 567.70 \$ taxes et frais de gestion en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- **QUE** les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur;
- **DE** mandater le directeur général, Monsieur Michael Doyle ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté à signer les protocoles, propositions ou tous autres documents de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.11 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

6.12 RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) POUR L'ANNÉE 2023

24-01-013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 67 303 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du rapport identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, et unanimement résolu que la municipalité de Montcalm indique dans le rapport financier pour l'année 2023 le montant total des dépenses relatives à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales, soit pour la somme de 67 308 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.13 DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

REMIS À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

6.14 DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA REVITALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL

24-01-014

CONSIDÉRANT QUE l'école L'Arc-en-ciel est à la recherche de partenaires pour le dépôt d'une aide financière pour un projet d'amélioration de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école L'Arc-en-ciel a besoin d'appui du milieu et un soutien financier de 8 000 \$ du milieu afin de pouvoir déposer sa demande d'aide financière pour la mesure d'investissement 50530 - Amélioration des cours d'école (Année scolaire 2023-2024);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la Municipalité de Montcalm fréquentent l'école L'Arc-en-ciel et que la Municipalité voit d'un bon œil le projet d'embellissement de la cour d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école L'Arc-en-ciel et qu'elle s'engage à offrir un soutien financier de 2% du coût du projet, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.15 DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – PARC DU LAC LAJEUNESSE

24-01-015

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est en appel de projets au Fonds régions et ruralité (FRR) pour 2024 et qu'elle souhaite se distinguer en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour des projets structurants doivent viser l'amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides, par une contribution à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire, misant ainsi sur le mieux-être et la croissance de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal:

- Appuie formellement la demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ (coûts totaux du projet : 10 000\$) au Fonds régions et ruralité – Volet 2 2024 pour le projet : Embellissement du parc au lac Lajeunesse;

- Autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à déposer la demande d'aide financière et à signer le protocole d'entente ainsi que tous autres documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

6.16 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES VOLET 2 : RÉALISATION DES MESURES OU DES PROJETS PRÉVUS AU PLAN D'ACTION ISSU D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

24-01-016

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Michael Doyle, directeur général à signer au nom de la municipalité de Montcalm tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- DE confirmer que Madame Suzanne Dyotte est l'élue responsable des questions familiales.

- adoptée à l'unanimité des membres-

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'IMPLANTATION D'UNE PORTE DE GARAGE MESURANT PLUS DE 3 MÈTRES AU 51 MONTÉE DE MONTCALM

24-01-017

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'une porte de garage de plus de 3 mètres sur le bâtiment complémentaire projeté au 51 montée de Montcalm a été déposée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage 193-2002 quant à l'article 7.2 : Dimension ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'une porte de garage de plus de 3 mètres sur le bâtiment complémentaire projeté à la condition que la porte de plus de 3 mètres soit installé en cours arrière ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de la proposition du Comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'une porte de garage mesurant 12 pieds par 12 pieds sur la façade avant du bâtiment complémentaire projeté, au 51 Montée de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des membres-

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD AU LOTISSEMENT TOUCHANT LES LOTS 5 865 596 ET 5 865 593 AU 117 – 121 ET 125 ROUTE DU LAC-ROND SUD

24-01-018

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard au lotissement des lots 5 865 596 et le lot 5 865 593 a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de lotissement 194-2002 quant à l'article 4.2.2 : Privilèges au lotissement, terrain construit;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard au lotissement des lots 5 865 596 et le lot 5 865 593 au 117 – 121 et 125 route du Lac-Rond Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure eu égard au lotissement des lots 5 865 596 et le lot 5 865 593 au 117 – 121 et 125 route du Lac-Rond Sud.

- adoptée à l'unanimité des membres-

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 191-1-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT À LA SECTION B.2 SUR LES ÎLOTS DE CHALEUR

L'avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement N°191-1-2024 modifiant le plan d'urbanisme relatif aux îlots de chaleur.

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand dépose et présente le projet de règlement N°191-1-2024 modifiant le plan d'urbanisme relatif aux îlots de chaleur.

Copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ABAT-POUSSIÈRE 2024

24-01-019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil autorise :

- L'épandage d'abat-poussière, par Multi Routes Inc sur un tronçon de :
 - 1 000 mètres linéaires par 5 mètres sur les chemins du Lac-Verdure et Lac-Verdure Nord;
 - 400 mètres linéaires par 5.25 mètres sur le chemin du Lac-Earl;
 - 600 mètres linéaires par 7 mètres sur le chemin Tassé.

- La dépense de 4 715.00 \$ taxes en sus (11 500 litres à 0.41\$).

Les travaux devront être effectués au plus tard le 21 juin 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.2 OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE PATRICE PERREault ENR. POUR LA TONTE DE LA PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX EN 2024

24-01-020

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des terrains municipaux occupe beaucoup de temps aux employés de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire restructurer les tâches d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux en 2023 à la compagnie à l'entreprise Patrice Perreault ENR. pour la somme totale de 7 725.00 \$ avant taxes;
- D'autoriser le paiement en 3 versements de 2 960.61 \$ le 15-06-2021, le 15-08-2024 et le 15-10-2024

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 DEMANDE DE SOUTIEN AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

24-01-021

PROJET : Achat de 2 radars pédagogique et panneaux de signalisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 12 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 9 600 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de

celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE- INSTALLATIONS DE LOISIRS

24-01-022

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour l'utilisation des installations de loisirs de la Ville de Mont-Tremblant est échue depuis le 31 décembre 2023 et que la municipalité de Montcalm a signifié par résolution à la Ville de Mont-Tremblant son intention de renouveler cette entente pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Tremblant a transmis à la municipalité de Montcalm un projet d'entente intermunicipale d'une durée de 2 (deux) ans et que celui-ci reflète bien les discussions des deux parties :

- 2024 : 11 639.51 \$ taxes en sus
- 2025 : 11 988.70 \$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose ainsi que le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de leurs infrastructures de loisirs pour d'une durée de 2 ans au montant total de 23 628.21 \$ taxes en sus pour 2024 et 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

12.1 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE 2^E CHANCE

24-01-023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a adopté des lois et règlements afin d'encadrer les obligations à respecter pour le bien-être des animaux et la sécurité de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre canin Le Refuge offre un service de fourrière aux municipalités aux prises avec des problèmes de chiens et/ou de chats abandonnés, mal traités, malades ou dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre canin Le Refuge détient un permis délivré pour le MAPAQ comme exploitant d'un lieu de recueil de chats et de chiens, couvrant les activités de fourrière et de refuge. Aussi connu sous le nom de Refuge 2e chance, de nombreux animaux ont pu trouver une nouvelle famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- **D'**autoriser le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à signer l'entente de service avec le Centre canin Le Refuge 2^e chance pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et chats;
- **DE** payer le forfait de base pour 1 an en 2024 au montant de 1 795 \$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-01-024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier

